

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20-363-1927 portant nomination dm chef du service des travaux publics.

n° 20-363-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 février 1927

Numéro JO
n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro
1 février 1927

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 20 décembre 1926 chargeant M. Pla des fonctions intérimaires de chef du service des travaux publics

Vu le contrat d'engagement intervenu à la date du 13 novembre 1926, entre l'administration locale et M. Rubinstein, Vu l'arrivée à la colonie de M. Rubinstein,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 526, du 20 décembre 1926, est rapportée. Art. 2. — M. Rubinstein (Jacques), ingénieur contractue des travaux publics, est nommé chef du service des travaux publics de la colonie. Art. 3. — M. Rubinstein sera en outre, chargé des opérations de bornage et exercera le fonctions d'agent voyer. Il prètera, avant d'entrer en fonctions, le serment prévu par la loi. Art. 4. — M. Rubinstein sera également chargé du contrôle des eaux et de l'électricité de la ville de Djibouti. Art. 5. — M. Rubinstein aura droit à l'indemnité pour frais de bureau, prévu pour lesdites fonctions, par arrêté du 11 mars 1922. Art. 6. — La passation de service donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal, où seront consignés le matériel ouvrages en compte, qui ne font pas partie de la gestion du garde magasin comptable ainsi que des affaires non traitées ou en instance. Art. 7. — La présente décision, qui prendra effet pour compter au jour de sa prise de service sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.